



Commune de Reuil en Brie **Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Novembre 2015**

Présents: Patrick ROMANOW, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Claude TESSIER.

Absents excusés : Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN, Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL.

La séance commence à 20h45. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 9 Octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

2. Convention avec CCPF pour instructions actes d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que ce service était auparavant assuré par l'Etat qui s'est désengagé et que ce service a été transféré à la CCPF qui, après une période de gratuité, a décidé de facturer chaque acte 200€.

En l'attente de l'étude d'autres alternatives, il est proposé de signer la convention.

*Adopté par :
13 voix POUR
et 1 ABSTENTION.*

3. Convention avec Association Chasse de Reuil.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de cette Association de pouvoir chasser sur la parcelle communale située au-dessus de la Sagette sur la parcelle cadastrée E537 et propose d'établir une convention.

*Demande refusée par :
2 ABSTENTIONS,
6 voix CONTRE
et 6 voix POUR.*

4. Achat parcelle pour voirie rue de la Carrière.

Monsieur le Maire propose l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle destinée à développer la voirie rue de la Carrière.

Adopté à l'unanimité

5. Projet de schéma de départemental de coopération intercommunal.

Monsieur le Maire expose le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de Seine & Marne.

Sur notre territoire, le projet propose la fusion de la Communauté de Communes du Pays Fertois et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

Il est rappelé que la CCPF, comprend 27 792 habitants et dépasse la taille minimale fixée à 15 000 habitants. De ce fait, la CCPF peut demeurer indépendante. Après débat, le Conseil, non opposé par principe à un regroupement, estime cependant que le rapprochement avec la CCPO n'est pas la meilleure solution et qu'il convient d'étudier les possibilités de rapprochement avec d'autres communautés comme par exemple, celles de la Brie des Morins, du Cœur de Brie, de la Brie des Moulins ou du Pays de Coulommiers.

*Le Conseil émet un avis
DÉFAVORABLE sur la
proposition de fusion de
la CCPF avec la CCPO par :
13 voix CONTRE et
1 ABSTENTION.*

6. Projet de schéma régional de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire invite le Conseil à prendre connaissance des Communautés de Communes ou d'agglomération amenées à être fusionnées avec d'autres entités du Val d'Oise et de l'Essonne.

*Le Conseil émet un avis
DÉFAVORABLE sur le projet
De Schéma Départemental de
Coopération Intercommunale par :
12 voix CONTRE,
1 voix POUR et
1 ABSTENTION.*

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une convention a été signée avec la Commune de la Ferté sous Jouarre pour le prêt gratuit d'ouvrages pour enfants de la bibliothèque municipale dans le cadre des T.A.P.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Didier HAMMEL présente au Conseil le projet de remise en état des chemins ruraux et de faire connaître le patrimoine d'un développé estimé à 15 kilomètres de sentiers pédestres. Ce projet, courant jusqu'en 2019, nécessitera des travaux estimés à 4 000€/an ; travaux qui seront soumis au débat budgétaire, en fonction des possibilités financières et des priorités de la commune.

Une présentation sur plan a été faite pour une meilleure compréhension par le Conseil.

Yvelise BITOUN fait part de l'arrêt de la prestation hebdomadaire de GERMINAL qui consiste à emmener des personnes âgées non véhiculées à faire leurs provisions. Elle indique avoir établi des contacts pour étudier la possibilité de poursuivre ce service apporté aux reuillois.

Francis MOIGNOT informe le Conseil que les jouets sont réceptionnés et prêts pour la venue du Père Noël au spectacle du 19 décembre à Luzancy. Il indique que 6 guirlandes lumineuses ont été achetées pour remplacer les anciennes non réparables.

Anne BOULIN s'enquiert du bon fonctionnement des nouveaux luminaires et la diffusion du faisceau lumineux par rapport aux anciens globes. Il est rappelé à cette occasion que notre électricien doit prochainement intervenir pour corriger l'arrêt prématuré de quelques luminaires.

Claude ROBBÉ fait état d'une nouvelle dégradation du rond-point de la place par un car scolaire.

Pascal CARBUCCIA informe que le nouvel utilitaire – prévu au budget - a été commandé et sera livré début 2016 en remplacement d'un matériel très ancien devenu irréparable.

Il mentionne également la réalisation d'un diagnostic PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dont le rapport sera remis au premier trimestre 2016.

La composition du bureau de vote des prochaines élections est rappelée au Conseil.

Claude TESSIER demande ce qu'il advient du Café Tabac récemment vendu.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré le nouveau propriétaire qui envisage de créer des appartements dans les étages et ouvrir un commerce de proximité au rez-de-chaussée ; commerce dont les activités restent à définir.

Evelyne COUSIN-MAZUR fait part des difficultés rapportées par un administré avec le Président de la Commission Environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 12 octobre 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 1^{er} décembre 2015.

Le Maire,
P. ROMANOW

